



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Contaminations au covid-19 à l'école

Question écrite n° 34401

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le chiffre des contaminations de covid-19 dans les écoles. Au lieu d'avoir pris les mesures nécessaires dès le début de la résurgence de l'épidémie de covid-19 en France, le Gouvernement a attendu le moment critique pour annoncer le reconfinement du pays le 30 octobre 2020. Toutefois, contrairement au confinement de mars 2020, les écoles ont ouvert leurs portes le 2 novembre 2020 pour accueillir les élèves après les vacances d'automne. Les établissements scolaires n'ont pas en effet pas été considérés comme des foyers de contamination au covid-19, dans l'idée que les jeunes enfants seraient moins susceptibles d'être infectés que les adultes, et moins contaminants dans ce cas que ceux-ci. Si cette explication pourrait être envisageable concernant les enfants en bas âge, elle manque toutefois de preuve scientifique, puisque les études ne sont pas conclusives sur ce point. Certaines vont dans ce sens ; toutefois, une étude du gouvernement israélien tend à faire penser que c'est à partir du moment où les écoles ont été rouvertes qu'il y eu un nouveau pic de contamination, ce qui tend à infirmer l'hypothèse d'une faible contagiosité des enfants. L'argument est toutefois plus difficile à entendre concernant les lycéens et dans une certaine mesure les collégiens, qui ne sont plus des enfants mais des adolescents voire des jeunes adultes. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les chiffres sont difficiles à établir sur les contaminations à l'école. En effet, l'écart entre les chiffres du ministère de l'éducation nationale et ceux de Santé publique France concernant les taux de contamination des élèves est très important. Le 6 novembre 2020, à l'occasion du point hebdomadaire divulgué chaque vendredi par le ministère de l'éducation nationale, celui-ci déclarait 3 528 cas chez les élèves et 1 165 chez les personnels sur les quatre derniers jours. Pourtant, rien que le 2 novembre 2020 selon le journal *Libération* et les chiffres de Santé publique France, 1 849 jeunes de 0 à 9 ans et 8 116 jeunes de 9 à 19 ans ont été contaminés, déjà trois fois plus en une seule journée que les estimations du ministère pour les quatre derniers jours. Si l'on y ajoute les chiffres des 3 et 4 novembre 2020, 25 196 cas positifs de jeunes de 0 à 19 ans ont été déclarés, soit un chiffre bien supérieur aux données rendues publiques par le ministère. Autre exemple, vendredi 13 novembre 2020, le ministère annonce 12 487 cas confirmés de covid-19 entre le samedi 8 novembre 2020 et le jeudi 12 novembre 2020, ce qui est déjà un nombre quatre fois plus grand que celui de la semaine précédente. De son côté, Santé publique France enregistre sur la même période 37 488 cas positifs, soit un nombre trois fois supérieur à celui déclaré par le ministère. Dans certaines académies, comme celles de Dijon et Besançon, le rapport serait de de 1 à 20 entre les chiffres déclarés par le ministère et ceux de Santé publique France. Deux explications sont avancées par le ministère : les chiffres qu'il donne ne concerneraient que les enfants scolarisés et pas ceux sortis du système scolaire (ce qui exclut les adolescents en apprentissage, en établissement agricoles, hors contrats ou les élèves en décrochage scolaire) alors que Santé publique France recense tous les jeunes. Pourtant, le nombre de jeunes de 3 à 19 ans non scolarisés ne peut pas expliquer une telle différence. Cette différence s'expliquerait également par le fait que les chiffres du ministère de l'éducation nationale reposent sur les remontées des agences régionales de santé et surtout sur les déclarations des parents d'élèves auprès des chefs d'établissements, lesquels les font ensuite remonter dans les rectorats. Or, par respect du secret médical, les parents ne sont pas obligés de déclarer à l'école que leur enfant a été déclaré positif au covid-19. Ainsi, de nombreux cas d'élèves contaminés échappent aux chiffres du ministère. M. le député souhaiterait donc savoir pour quelle raison le ministère de l'éducation nationale ne se base pas sur les chiffres de l'agence de santé

publique, puisque selon le mode même d'établissement de ces chiffres, il apparaît qu'ils sont clairement sous-évalués, si ce n'est pour accréditer la thèse que les enfants ne sont pas contaminés à l'école. Pourtant, force est de constater, selon les témoignages des enseignants et les photos et vidéos que les élèves partagent sur les réseaux sociaux, que les gestes barrières sont loin d'être respectés, parce qu'il est impossible de le faire : les locaux ne sont pas plus grands, les points d'eau n'ont pas été créés, voire ont diminué pour respecter la distanciation physique, ce qui complique l'accès aux lavabos pour se laver les mains. Les horaires de la cantine ont pu être aménagés à la marge mais ne permettent pas de diminuer significativement la densité lors des moments de restauration, qui se font nécessairement sans masque. Cette ouverture des écoles, avec un protocole qui n'a de renforcé que le nom, met en danger le corps enseignant, mais également les élèves fragiles et leurs familles. Aussi, il souhaite qu'il lui apprenne quelle méthodologie de comptage des cas de contamination fiable il compte mettre en œuvre, afin de garantir que les cas de contamination à l'école soient comptabilisés et permettent un véritable bilan sanitaire.

Texte de la réponse

Les données du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) sont élaborées à partir des remontées faites par les rectorats sur les effectifs des écoles, collèges et lycées. Comme toutes données épidémiologiques, celles-ci peuvent ne pas être exhaustives notamment du fait du volontariat des déclarations par les familles et des remontées par les personnels de l'éducation nationale. Les données de GEODES (observatoire cartographique des indicateurs épidémiologiques produits par Santé publique France) présentent également d'autres indicateurs que les nombres de positifs, ce qui participe à un faisceau d'arguments permettant d'analyser au mieux la situation épidémique. Pour compléter ce faisceau d'arguments, les chiffres communiqués dans les points de situation du MENJS présentent également le nombre de personnels, de structures et de classes fermées. L'ensemble de ces données, issues de notre ministère et de Santé publique France permettent donc de suivre au mieux la situation sanitaire du milieu scolaire. Par ailleurs, des protocoles de recherche concernant le milieu scolaire sont à l'étude avec Santé publique France.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34401

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8563

Réponse publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3885